Séance du Conseil communal de Château-d'Oex du 30 avril 2026

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis numéro 09/2026 :
Demande de crédit pour la réfection du toit du Chalet de Pierre

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis cité en titre s'est réunie le lundi 13 avril 2026 à 20h30 en salle de Municipalité. Elle était composée de Monsieur Jean-Philippe Blum, premier membre, de Messieurs Nicolas Pasquier (en remplacement de Madame Darcy Mottier), Eric Gutknecht et Lucien Rossier, et de la soussignée, rapporteuse.

La Municipalité était représentée par Madame Cosette Hämmerli, Municipale. Messieurs Amaury Berney, adjoint technique au Service des travaux, constructions et urbanisme et Xavier Feal, adjoint au Service des travaux étaient également présents.

Monsieur Jean-Philippe Blum ouvre la séance et donne la parole à Madame Cosette Hämmerli pour une présentation du principe général.

Le Chalet de Pierre était prévu dans la liste des chalets à toit en tavillons. La question se pose depuis un moment de créer une CEL (Communauté d'énergie locale), pour ravitailler des infrastructures publiques, en utilisant le transporteur existant – Groupe E en l'occurrence. Avec l'installation de panneaux solaires, les coûts s'avèrent supérieurs mais seront amortis en une dizaine d'années.

Les contrats devront être discutés avec le Groupe E. Actuellement, on ne connaît pas de montants ni au niveau de la production, ni pour les rentrées.

Le chalet est bien situé sur le plan de l'ensoleillement.

Questions/Réponses

Q : Combien d'années a tenu le toit en tavillons ?
R : Env. 25 ans.

Q : L'amodiataire est-il au courant de la démarche (sachant que certains agriculteurs ont des problèmes avec leur bétail soumis aux courants vagabonds des panneaux photovoltaïques) ?
R : L'amodiataire ne produit pas sur place. Pour l'heure, il n'a pas été informé de cette volonté de poser des panneaux. Précision : les panneaux seront mis sur le pan sud du toit de l'ariau et sur l'entier du toit du chalet (est-ouest).

Q : Comment se fait la distribution du courant via le réseau ?
R : Des discussions sont en cours avec le Groupe E en vue d'une étude d'une CEL communale. A ce stade, c'est une expérimentation. Le but est l'autoconsommation. Le but n'est pas d'investir pour faire de l'argent avec des privés. Ce n'est pas le rôle de la commune. D'autres associations ou privés se lancent aussi dans des CEL. La surface prévue est de 208 m² de panneaux. Les 65'000 kWh/an devraient en principe être totalement autoconsommés et l'installation amortie en 10 ans.

Q : Qu'en est-il du coût du transport de l'énergie ?
R : Pour l'énergie échangée dans une CEL, des rabais sont appliqués pour l'utilisation du réseau en fonction des transformateurs :

- 40% de rabais si les participants sont alimentés depuis le même transformateur
- 20% de rabais si plusieurs transformateurs sont nécessaires en raison de l'éloignement des participants

Q : Le préavis mentionne un prix de CHF 31'000 pour la «pose de la tôle thermolaquée». Qu'est-ce que cela comprend ?
R : Cela comprend la réfection du toit avec la fourniture, la pose et tous les travaux périphériques.

Q : Qu'en est-il des divers et imprévus ?
R : Ceux-ci sont compris dans les montants.

Q : Connaît-on le nombre de kWh/an consommé par l'ensemble des bâtiments communaux ?
R : Cela avait été calculé en son temps pour le label Cité de l'Energie. La recertification est actuellement en cours par le Parc et on devrait pouvoir obtenir ces chiffres une fois l'étude terminée.

Discussion et conclusion
Les membres de la commission regrettent que les travaux n'aient pas été davantage détaillés dans le préavis. C'est malgré tout à l'unanimité que la commission vous recommande d'accepter ce préavis tel que présenté.

Pour la commission
Yvonne Wespi, rapporteuse